BREME, 19 février.

La situation plus favorable des affaires politiques de même que le ton ferme des enchères de Londres qui viennent de se terminer ont provoqué une demande plus active pour cet article à des prix plus fermes. Il a été traité 305 b. Cap snow white, 18 b. Cap suint, 70 b. Bolivie, 76 b. diverses et 230 b. peignons, ensemble 699 b.

Mouvement maritime lainier

Le steamer anglais *Borghese* venant de B.-A. et Montevideo, est entré le 20 février à Dunkerque venant de la Plata avec 1128 b. laine et des carcasses de mouton pour Liverpool. Ce steamer a terminé le débarquement de ses laines et a suivi le 21 pour Liverpool.

Le steamer *Ville de Rosario* est entré le 20 février à Dunkerque, venant de B.-A. et Montevideo, il a travaillé tout le dimanche et la nuit et a suivi pour le Havre avec le solde le 21 février où il arrivera le 22 courant. Ce steamer a passé à Douvres le même jour à 2 h. du soir.

Le steamer anglais *Mameluke* est attendu à Dunkerque dans quelques jours venant de B.-A. et Montevideo avec laines et diverses marchandises.

Le steamer *Cordonan* a du transborder à Bordeaux ses laines chargées à la Plata pour Dunkerque. Ce steamer étant reparti pour Marseille.

Le steamer anglais *Phoénicien* est attendu incessamment à Dunkerque venant de Bordeaux avec son solde de laines importées de la Plata.

Le steamer *Poriena* est attendu du 25 au 26 février à Dunkerque venant de B.-A. et Montevideo avec laines pour ce port et le Havre.

Le steamer anglais *Corèan* est attendu à Dunkerque le 3 mars venant de B.-A. avec laines, etc.

Le steamer *Ville de San-Nicolas* est attendu à Dunkerque du 3 au 4 mars, venant des ports du Parana avec laines et diverses marchandises pour ce port et le Havre.

Le steamer *Parana* cap. Robert est attendu à Dunkerque du 9 au 10 mars venant de B.-A. et Montevideo avec laines, peaux etc. Il suivra pour le Havre avec le solde.

Le 3 mâts *Zio* avait terminé son chargement à B.-A le 14 janvier pour Dunkerque et a suivi ce jour pour cette destination.

Le steamer anglais *Phoenician* est arrivé sur rade de Dunkerque le 21 février à 4 h. du soir venant de la Plata viâ Bordeaux ; il est porteur de 2,257 b. laine, il entrera le 22 au matin.

Le 3 mâts anglais *Thessalus* a été expédié de Londres le 19 février pour Sydney (Australie).

Le steamer anglais *Orient* a suivi de Melbourne (Australie) le 19 février pour Sydney, allant compléter son chargement de laines et diverses marchandises pour Londres etc.

Le steamer anglais *Gwalior* est arrivé à Brindisi le 18 février à 7 h. 30 du matin venant de l'Australie avec laines et les malles ; il suivra pour Londres.

Le steamer anglais *Clide* allant de Sydney (Australie) à Plymouth et Londres avec laines, a suivi de Malte le 18 février à 8 h. 20 du matin.

Le steamer anglais *Lady St-Germans* est parti de B.-A. le 16 février pour Liverpool avec laines à ordres.

Le steamer *La France* est parti de B.-A. le 18 février pour Marseille avec laines et diverses marchandises.

Le steamer *Patagonia* a suivi de St-Vincent (Cap-Vert) le 17 février pour Pauillac et Liverpool avec laines à ordres.

Le steamer *Memphis* venu des mers du sud au Havre, y a débarqué 12 b. laine à ordre chargées au Callao et 73 b. laine à ordre chargées à Valparaiso.

Le steamer anglais *Sheffield* a débarqué à Anvers 79 b. laine à ordre, provenant de Grimsby le 19 février.

Le steamer anglais *Princess of Wales* a débarqué à Anvers le 19 février 619 b. laine de Harwich en transbordement.

Le steamer anglais *Norwick* a débarqué à Anvers 544 b. laine provenant de Harwich.

Le steamer *Matupon* a suivi de B.-A. le 17 février pour Bordeaux avec laines à ordres, attendu le 15 mars.

Parti de Swansea le 19 février 3 mâts *Mykado* pour B.-A.

Le steamer *Ormuz* allant de Londres en Australie avec les malles du 11 février, a suivi de Port-Saïd le 20 février.

Le steamer *Helliades* débarquait à Liverpool le 21 février des laines à ordre chargées à Rosario

Le steamer anglais *Canadian* allant de Dunkerque et le Havre à Montevideo et B.-A. doit y arriver dans quelques jours ; il y reprendra de nouveau charge en laine pour ces ports.

Marchés anglais

BRADFORD 21 février.

Marché stable sans accroissement d'affaires.

Le stock est limité. Les teneurs remplacent difficilement leur marchandise, par suite des prix fermes dans les campagnes ; sur toute la ligne, la même fermeté se fait sentir.

Les botany tops sont légèrement plus faciles ici qu'à Londres il en résulte de grandes opérations, pour l'exportation. Mohair et alpaga fermes.

Fils. — La demande s'améliore, mais les consommateurs refusent de donner les pleins prix. Les filateurs quoique fermes, voient arriver le moment où le travail va manquer; une réduction de 1 liard par livre forcerait les affaires de s'effectuer, la fermeté des laines les arrêtent. Les filés mohair sont forts négligés. La perspective est meilleure.

Tissus. — Cette branche reste sans animation, il se passe des petits ordres sans interruption, pour le pays principalement, lesquels ne dépassent pas l'assortiment. La variété des draps produits en ce moment maintient le travail mécanique.

HALIFAX, 19 février.

Affaires médiocres. La consommation diminue. Les laines lustre et peaux sont très recherchées, les sortes anglaises étant négligées.

Les prix sont stables. Peu de nouvelles transactions en filés par suite des prix rejetés par les consommateurs.

Amélioration dans la branche textile, le volume des nouvelles affaires est petit.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LES EAUX DE L'ESPIERRE. — Dans sa dernière assemblée générale, le Conseil d'Etat a adopté un projet de décret tendant à assurer l'épuration des eaux de l'Espierre avant leur entrée sur le territoire belge.

Ce décret, que M. Millaud a fait signer mardi matin par M. le président de la République, porte que les travaux nécessaires à l'épuration seront exécutés aux frais de l'Etat, avec le concours des communes où sont établies les industries qui contaminent le cours d'eau.

A la suite de plusieurs notes comminatoires adressées par le gouvernement belge, le gouvernement français recherchait depuis longtemps le moyen d'assurer l'épuration des eaux de l'Espierre. Aucune des nombreuses expériences auxquelles il avait été procédé, expériences dont nous avons rendu compte, n'ayant apporté de solution définitive à ce difficile problème, c'est seulement devant les mesures prises récemment par la Belgique (achat de terrains et vote des crédits nécessaires pour la construction d'un barrage), que l'administration française a dû s'incliner et prendre la mesure que nous venons d'annoncer.

M. le Ministre des Beaux-Arts vient d'adresser la lettre suivante à M. Victor Delannoy :

» Palais-Royal, 7 février, 1887.

» Monsieur le Directeur,

» M. le Préfet du Nord, par une lettre en date du 4 février, vient de me faire connaître officiellement votre démission de directeur de l'école nationale de musique de Roubaix.

» Les motifs de santé que vous invoquez me défendent d'insister pour vous faire revenir sur votre détermination; j'en éprouve un sincère regret.

» Au moment où vous entrez dans la retraite, trop prématurément à mon gré, j'ai tenu à vous rendre hautement témoignage des services que vous avez rendus à l'art musical et à vous remercier du concours distingué et dévoué que vous avez prêté à mon département; j'ai en conséquence décidé de vous conférer le titre de directeur honoraire et je charge M. le Préfet du Nord de vous transmettre une ampliation de l'arrêté que j'ai pris à cet effet.

» Recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

» Pour le Ministre,
» Le Directeur des Beaux-Arts,
» A. KAMPFEN. »

En transmettant au directeur honoraire de l'Ecole Nationale de musique la lettre ministérielle, M. le Maire de Roubaix lui a exprimé des sentiments qui sont ceux de la ville tout entière :

« Roubaix, 18 janvier, 1887.

» Monsieur le Directeur,

» J'ai l'honneur de vous transmettre la lettre par laquelle M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts vous informe qu'il accepte votre démission de directeur de l'Ecole Nationale de musique de Roubaix et qu'il vous confère, comme témoignage des services que vous avez rendus à l'art musical, le titre de directeur honoraire de la dite Ecole.

» Je ne puis que m'associer sans réserve aux regrets que votre retraite, trop prématurée sans doute, cause à M. le Ministre. Comme lui, j'aurais été heureux de vous voir reprendre les fonctions que vous avez occupées si dignement et avec tant de talent, à la tête de notre école nationale de musique. Mais, puisque les vœux unanimes de tous ceux qui ont pu vous apprécier et vous connaître n'ont pu vous faire changer de détermination, il ne me reste plus qu'à vous féliciter de la haute marque d'estime dont vous venez d'être l'objet de la part de M. le Ministre de l'Instruction publique.

» Permettez-moi en même temps de vous remercier, au nom de l'administration municipale, des excellents rapports que vous n'avez jamais cessé d'entretenir avec elle et des services éminents que vous avez rendus à Roubaix, tant comme directeur de l'Ecole Nationale de musique que comme chef de la musique municipale.

» Veuillez agréer, monsieur le directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» Le Maire, J. LAGACHE. »

Tandis que la folie carnavalesque s'étalait dans les rues, les églises étaient remplies de nombreux fidèles.

Les prières des « quarante heures » ont été très suivies dans toutes les paroisses de la ville.

Commissions municipales. — Les 3e, 5e et 1re commissions se réunirent jeudi 24 février, à 5 heures 1/2, pour examiner l'ordre du jour suivant :

1° Condition publique ; dépenses d'entretien: *demande d'un crédit supplémentaire.* — 2° *Conseil des prud'hommes: contingent facultatif pour 1885 et 1886.* — 3° Octroi; expiration du règlement concernant les tarifs d'octroi. Projet de prorogation.

Une somme de 300 francs a été donnée par M. Vernier-Delaoutre, pour la caisse du corps des sapeurs-pompiers.

Abus de confiance. — Le domestique de M. A. Gremont, mécanicien à Lille rue de Wazemmes, a été mis lundi en arrestation à Roubaix. Il est inculpé d'abus de confiance envers son patron.

L'après-midi du Mardi-Gras a été égayée par les rayons d'un clair soleil. Les promeneurs étaient nombreux dans les principales rues et sur la Grand'Place. En revanche les masques étaient rares et.... sales.

Beaucoup de garçonnets de dix à quinze ans couverts d'oripeaux déteints, des hommes affublés d'un jupon et d'un *caraco* ou d'un vieux châle cachemire, et portant un parapluie dont il n'y a plus que les baleines, enfin, des filles avec des costumes aux couleurs éclatantes, et bordés d'une blanche hermine... de contre-façon. Voilà ce qu'on voit surtout dans la journée du Mardi-Gras à Roubaix. C'est seulement le soir que le carnaval devient un peu plus élégant.

Les sociétés ont parcouru la ville ; citons à titre d'informations :

Les *Amis Réunis*, établis chez M. Jules Roussel, estaminet du *Bas Rouge*, au Pile; leur chanson avait pour titre l'*Avenir de l'Humanité*. En voici un fragment qui prouve qu'on s'émeut des bruits de guerre :

Quel motif donc vous pousse à la guerre
De tous côtés, ô peuples belliqueux ?
Sachez enfin que tous les hommes sont frères
Et doivent s'aimer comme tels sous le ciel bleu.
Refrain. — L'avenir, c'est l'instruction,
Prenons tous cette fière devise
Science, amour, et puis humanité !

Ce n'est pas très-fort, mais si l'on ne fraternise pas après cela.....

Le char du « Mogador », estaminet de la rue de Blanchemaille venait ensuite. Le chansonnier de la société avait exercé sa satire contre la mode. Son morceau était intitulé : *In s'habille comme in veut.*

Le morceau est un peu.. crû comme expressions,

Un divorce, c'était le refrain d'autres amis réunis, établis à Croix, chez Martial Florin, chemin du petit boutique. C'est la complainte d'un homme marié en secondes noces, et qui aspire au divorce.

Parmi les autres groupes que nous avons remarqués citons la société des *Mirouffletes* de Croix, qui chantaient l'*Agrémint des femmes* :

Des commères ch'est l'usage,
Dins tous les beaux voisinages
Pour faire bonne chire
Y font bouillir
Du gnef pour s'divertir.

Puis, les *Jeunes Pêcheurs du Nord*, qui célébraient en vers élégants « la pâte du Congo, » fabriquée, paraît il, avec «du nougat, des carottes de la choucroute et du tapioca, » toutes choses qu'on n'aurait pas cru d'une homogénéité aussi facile. Enfin, si les poissons s'y laissent prendre, que les vrais pêcheurs soient heureux !

Les « forçats » de M. Carette sont enfin venus avec leur char et leurs couplets ordinaires.

En résumé, carnaval assez morne ; la réflexion générale était que le Mardi-Gras se perd de plus en plus, pour faire place au dimanche de la Mi-Carême.

La cavalcade du Congo nous en dira quelque chose.

Le soir, on a vu quelques jolis travestissements et il y a eu, chez Dominique, un bal animé.

Accident de voitures. — Mardi, à trois heures et demie de l'après-midi, une voiture appartenant à M. Vandenberghe-Desurmont, de Tourcoing, dévalait à fond de train de la rue de la Gare ; les voitures de place se trouvaient à l'endroit habituel : l'équipage vint heurter contre l'une d'elles : l'essieu se rompit, et les roues s'écartèrent.

Le cocher fut légèrement blessé à la main, et une ouvrière de seize ans, Marie Duriez, fut renversée.

Elle n'était heureusement pas gravement atteinte : on la reconduisit chez elle, rue de la Tuilerie. Un repos de quelques jours la rétablira complètement.

Scène conjugale. — Une journalière, Louise P.... a dû requérir l'aide de la police contre son mari, Fortuné R... qui la battait comme plâtre, mardi soir.

Outrages aux agents. — Les fêtes du carnaval déplaisent singulièrement aux agents; leur besogne qui n'est pas toujours commode est particulièrement désagréable ces jours-là. Plusieurs individus ont été arrêtés et conduits au poste pour injures adressées à la police; ce sont des expulsés, ce sont des ivrognes invétérés; enfin, tout un monde fort peu interessant. Nous relevons les noms d'un plafonneur, Henri M... qui voulait, lundi soir, maltraiter l'agent Droulez, rue Sainte-Elisabeth et d'un ajusteur-mécanicien, Jean R... qui menaçait l'agent Gance de lui faire un mauvais parti.

— Les ivrognes, de leur côté ont tenu à offrir leur contingent. Les deux sexes ont été représentés et les procès sont tombés drus comme grêle. Un ébéniste, Jean-Baptiste J...; un loueur de voitures publiques, Désiré P...; un tailleur, Alfred G...; un tisserand, Julien B...; et... une ménagère de la rue du Marquisat, Jeanne B...; voilà un échantillon du bouquet des pochards qui se sont le plus particulièrement distingués.

— Une douce jeune fille de la rue des Récollets, Marie Schrans, a tenu, elle aussi, à faire voler son bonnet par dessus les moulins. Elle a même levé son sabot, et l'a fait retomber sur la figure de Pierre V...., qui, le visage tout en sang, a porté plainte.

Wattrelos. — Un cabaretier du quartier du Moulin-Tonton a été maltraité lundi par trois individus de Wattrelos pour un motif des plus futiles. Les coupables ont été l'objet d'un rapport. Ils ont pris la fuite après leur exploit.

Ecole nationale des Arts industriels. — Le conseil supérieur de l'école se réunira à la mairie, jeudi prochain 24 février à trois heures.

Chambre syndicale et *société de secours mutuels des ouvriers en bâtiments de Roubaix.* — Réunion générale des adhérents dimanche 27 février à sept heures du soir au siège de la société, estaminet du petit Cercle, rue Nain.

Les ouvriers qui désirent en faire partie peuvent se faire inscrire à partir de six heures du soir.

Mouvement du canal de Roubaix. — Bateaux arrivés : *Arche de Noé* (sable) venant d'Arques : *La fleur* (houille) venant de Meurchin ; *Labrador* (maïs) venant de Dunkerque; *Mincio* (sable) venant d'Ar-[illegible] : *La Surprise* (houille) venant de Denain; *L'Au-*[illegible] venant de Bruay ; *Pinta* (houille) ve-*rore* (houille) [illegible] (houille) venant de Bruay ; [illegible] de Bethune ; *La Bel-*[illegible] *Jeune Joseph* (houille) venan[illegible] (houille) ve-[illegible] *dée* (sable) venant de Raches; *Supe*[illegible] *nant de Meurchin ; L'année du Progrès* (hou[illegible] venant de Beuvry ; *L'Oriflamme* (houille) venant de Denain; *Fraternité* (sable) venant d'Anvers.

Huîtres fines à bon marché. Zélandes véritables, à 1 fr. 50; Marennes vertes, 1 fr. 50; Cancales, 1 fr. la douzaine. 14278

De grand cœur !

Tarascon-sur-Ariège (Ariège), le 27 juillet 1886. Ma femme souffrait depuis très longtemps de maux de tête affreux, sa digestion se faisait très mal et elle avait de la constipation. Depuis qu'elle prend les excellentes Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, ses maux de tête ont beaucoup diminué, la digestion se fait très bien et la constipation a disparu. J'autorise de grand cœur M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ma lettre. Michel Tapy. Lettre légalisée par la mairie. 14282d

TOURCOING

Deux vols à signaler aujourd'hui. Dans la soirée de mardi, M. Auguste Symin, ouvrier peigneur, demeurant rue de la Potente, en rentrant chez lui vers 8 h. 1/2 trouva un individu en train de dévaliser sa garde robe. Le malfaiteur s'échappa en emportant un paquet de vêtements.

Dans la nuit de mardi à mercredi, M. L. Decock, cabaretier, place Thiers, entendit du bruit dans sa cour, et le lendemain matin, il constata la disparition de poules et de lapins. Les auteur du larcin sont également inconnus.

Blanc-Seau — Dimanche 6 mars, à sept heures et demie du soir, un concert, suivi d'une tombola, sera donné à l'estaminet du *Peuple*, rue de Mouveaux, 158, au Blanc-Seau, au profit des pauvres du quartier. Le programme sera des mieux composés ; on s'est assuré le concours d'amateurs de mérite.

LILLE

Le secrétaire du préfet du Nord. — D'après le *Petit Nord*, M. Saisset-Schneider aurait choisi, comme secrétaire particulier, M. Sabadel, ancien secrétaire de M. Reibel, préfet de la Sarthe.

Mouvement dans les commissariats. — M. Nicolich, commissaire du 3e arrondissement, est nommé commissaire central à Grenoble.

M. Defau, commissaire du 2e arrondissement, est nommé commissaire (même classe) à Bordeaux.

M. le commissaire central de Grenoble, est nommé commissaire central à Lille, en remplacement de M. Gasser, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. le commissaire de police de Bordeaux est nommé commissaire du 2e arrondissement.

M. Lévy, général de brigade, commandant supérieur de la défense de la place de Lille est nommé général de division et maintenu à son poste.

Conférence radicale. — Les journaux de gauche de Lille annoncent que M. Wyckershemer, député radical de l'Aude, fera, dimanche 6 mars, à la *Scala*, une conférence sur la *politique radicale*.

Cette conférence est organisée par le cercle radical lillois.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Concours et festival

Tourcoing, 21 février 1887.

Notre administration municipale serait-elle plus pointilleuse, plus amoureuse de la forme que feu Bridoison ? On le croirait à lire le compte-rendu de la dernière séance du Conseil municipal, « où » M. le maire annonce que l'invitation faite à la » municipalité par la Société des *Crick-Sicks* avait » été faite *de la façon la plus incorrecte.*

» Avant que la municipalité eût été informée, les journaux avaient annoncé le concours comme affaire faite.

» Les *journaux de tous les pays* ont reproduit » les articles, si bien que l'administration s'est vue » assaillie de demandes, elle en recevait plusieurs » par jour. » (Voir *Journal de Tourcoing* du 19 février.)

En la fooooorme, M. le Maire s'est trompé presque à chaque mot.

1° La demande a été formulée non par les Crick-Sicks seuls, mais par toutes les sociétés musicales de Tourcoing, et il y a de cela deux mois et demi. Pourquoi vouloir imputer la responsabilité aux Crick-Sicks seuls, les autres en accepteraient leur part, et je suis de ceux-là.

Les délégués de toutes ces sociétés se sont réunis au local des Crick-Sicks, et là *tous* ont signé une lettre collective à l'administration.

2° Le lendemain, cette lettre était devenue le secret de Polichinelle, tout le monde en parlait en ville et les journaux racontaient la chose. En quels termes ?

Je n'ai pas à l'examiner, car pour le faire ils n'ont pris conseil de personne, et personne ne pouvait leur imposer silence. M. le Maire doit le savoir mieux que tout autre.

Chacun considérait le concours comme voté puisque c'était le vœu unanime.

Nos édiles, procédant avec une lenteur d'augures, et malgré les demandes qui leur tombent drु de tous côtés, *dont ils étaient assaillis*, viennent dire aujourd'hui : il est trop tard, nous allons organiser un festival de pompiers et faire fleurir à Tourcoing les beaux jours de Nanterre.

Trop tard, dites-vous, messieurs? La ville du Havre vient de voter un concours pour juin prochain, serions-nous en retard au point de ne pouvoir inviter les gens du Havre!

Pouvez-vous mettre en comparaison un festival et un concours. Je ne parle pas du côté artistique qui a bien sa valeur (il est de bons administrateurs qui ne sont pas mélomanes) mais je me place à un point de vue plus matériel, celui qui a dû vous arrêter.

D'abord un festival c'est petite ville, c'est village: à Fouilly-les-Oies on organisera un festival, jamais on ne songera à un concours. Mais j'ajoute qu'un concours est destiné à rapporter beaucoup plus qu'un festival dans la caisse municipale et dans celle des particuliers.

Le festival ne dure qu'un jour : orphéons, fanfares et pompiers arrivent, les paysans affluent de la campagne pendant quelques heures dans la ville, la plupart ont apporté avec eux leurs vivres ; le soir vient, on éteint les lampions, et tout est fini.

S'il pleut, la fête est ratée, c'est lamentable. Le concours amène pendant trois ou quatre jours un flot considérable d'étrangers. Exemple : à Meaux, il y avait 156 sociétés et on a compté 60,000 hôtes dans cette petite ville trois jours durant. Mettons à 10 francs (chiffre modeste) la dépense de chacun de ces étrangers en trois jours et il sera aisé de voir quel profit l'octroi et les habitants ont dû retirer de cette aubaine. Qu'il pleuve ou fasse beau temps, la fête aura lieu de même, avec un peu plus ou un peu moins de succès, voilà tout. Donc l'avantage est pour le concours,

Telles sont, M. le rédacteur, les réflexions qu'un ami de la musique désire soumettre à l'opinion publique, à la suite du vote néfaste de notre administration. *Un mélomane.*

NORD

Chronique électorale. — On lit dans l'*Echo de la Frontière* :

« La candidature de nos amis MM. *Lahure* et *Fauville* est acclamée par tout le canton de Bouchain. Hommes d'affaires, connaissant le pays à fond, sachant quels sont les besoins de notre canton, MM. *Lahure* et *Fauville* nous rendront des services signalés au Conseil général et au Conseil d'arrondissement.

Les scandales de Somain. — Le parquet de Douai continue son enquête sur les scandales de Somain : le corps du malheureux, victime des odieuses machinations que nous avons racontées, a été exhumé pour être soumis à l'autopsie. A Somain et à Marchiennes, on s'attend chaque jour à de nouvelles révélations.

Douai. — Sont inscrites au rôle, pour être plaidées vendredi prochain, devant la Cour, les importantes affaires nées à l'occasion de l'incendie survenu chez M. Félix Lorthiois et qui intéressent notamment les maisons Desurmont, Motte-Bossut et Wattine-Toulemonde et [illegible]

— M. Demolombe, dont nous avons annoncé la mort, était l'oncle de l'honorable M. Paul Grévin, l'ancien avocat général à la Cour de Douai qui donna sa démission lors de l'exécution des décrets et qui occupe aujourd'hui une place distinguée au barreau de notre cour d'appel.

Lors de l'application des décrets, il rédigea une consultation restée fameuse contre les prétendues lois existantes, consultation qui fut signée par plusieurs milliers d'avocats français.

Bollezeele. — *Mort subite.* — Nous apprenons la mort de M. Constant Bellynck, maire de Bollezeele, décédé subitement vendredi dernier, à l'âge de 53 ans.

M. Bellynck administrait la commune de Bollezeele depuis 7 ans, à la satisfaction générale des habitants.

Il était fort estimé, aussi sa mort cause-t-elle d'unanimes regrets.

St-Souplet. — M. Despretz, négociant, a été assassiné, hier, et son cadavre jeté dans un étang.

M. Despretz avait touché, la veille, une somme de 250 fr. Il avait placé cette somme dans une bourse reliée par une cordon à la boutonnière de son gilet. Le cordon a été coupé et la bourse enlevée.

PAS-DE-CALAIS

Calais. — Les paquebots *Gueen* et *Calais* sont arrivés portant des chargements de laines pour Roubaix et Tourcoing.

Le crime d'Aix-Noulette. — *Nouveaux détails.* — Le parquet de Béthune, accompagné de la gendarmerie de Liévin, a fait dimanche une nouvelle descente à Aix-Noulette, pour continuer l'enquête sur le mystérieux assassinat dont le vieux mineur Guillemaut a été victime.

La gendarmerie a arrêté un journalier, Orélie Leroux, âgé de 24 ans, sur qui pèsent les plus graves soupçons : cette arrestation a été motivée par les dépositions de deux témoins, le garde-champêtre Narcisse Leflond et un cultivateur qui prétend avoir vu Leroux rôder dans le bois où le cadavre de Guillemaut a été retrouvé. Orélie Leroux nie énergiquement être allé dans le bois vendredi soir ; les témoins sont cependant fort affirmatifs et ont donné une description du costume que portait le prévenu : celui-ci, qui ne travaillait plus depuis quatre ans et avait dans le pays la plus mauvaise réputation, a été conduit dimanche soir à la maison d'arrêt de Béthune.

Lundi matin ont eu lieu à Aix-Noulette, au milieu d'un grand concours de population, les funérailles de la victime de ce crime : la compagnie de pompiers, dont Guillemaut faisait partie, a accompagné le cortège funèbre.

Pendant les funérailles, le brigadier de gendarmerie de Liévin et quelques gendarmes ont exploré les environs du théâtre de l'assassinat, ce qui a amené la découverte de l'instrument du crime : une branche énorme mesurant 1 m. 50, couverte de sang. On a retrouvé à quelques pas de là une pipe qu'on suppose être celle du meurtrier. Ces objets ont été ramassés à cent mètres de l'endroit où l'on avait découvert le cadavre. Ces deux pièces à conviction ont été envoyées au parquet de Béthune.

La brigade de gendarmerie de Liévin et le garde-champêtre Leflond ont droit à tous les éloges pour l'intelligence avec laquelle ils ont conduit l'enquête.

BELGIQUE

Le téléphone de Paris à Bruxelles. — L'ouverture du service de la correspondance téléphonique entre Bruxelles et Paris, aura lieu demain jeudi, 24.

Un homme broyé par un train à Mouscron. — Dimanche soir, un individu, voulant reprendre, à Mouscron, le train de Tournai, a été atteint par la locomotive du train de Gand, et a eu la tête broyée.

Cet affreux accident est dû à l'imprudence de la victime qui s'est engagée sur les rails, malgré la défense qui lui en était faite.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances 22 février.* — Ferdinand Clayes, rue Jean-Bart, cour Vanneste. — Marie Tournois, rue des Longues-Haies, cour Cornil. — Catherine Descamps, rue Decrème. — Stéphanie Declercq, rue des Anges, 24. — Cyprien Delgrange, rue du Tilleul, elle Coq-Français. — Zulma Desewnnin, rue de la Fosse-aux-Chênes. — Marius Pollet, rue de Mouveaux, cour Frère, 1. — Jean Schoon, rue de la Perche, fort Sion, 29. — François Berthe, rue d'Italie, 44. — *Mariage du 22 février.* — James Hamond, 21 ans, mécanicien, rue de Tourcoing, et Aline Delmotte, 26 ans, sans profession, rue de l'Hommelet. — *Déclarations de décès du 22 février.* — Christine Voreux, 73 ans, ménagère, rue Notre-Dame. — Amand Vancraeynest, 2 jours, rue Voltaire, 121.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 20 février.* — Louis Barratte, chaussée de Neuville. — Marguerite Cerf, rue Saint-Pierre. — Victor Vandenbulcke, au Chêne-Houpline. — *Du 21.* — Marguerite Dhellemme, à la Croix-Rouge. — Charles Dewilde, rue Saint-Henri. — Jules Fremeau, rue de Menin. — Marguerite Six, rue Quietens. — Bertha Delen, rue du Dragon. — *Mariages du 21.* — Louis Vandereydde, 34 ans, tisserand, et Alise Noël, 22 ans, journalière. — Henri Leclercq, 25 ans, filateur, et Pelagie Verleye, 25 ans, bambrochense. — Constant Tack, 30 ans, jardinier, et Leonie Lammens, 23 ans, soigneuse. — J.-B. Delahaye 33 ans, rattacheur, et Laure Leclercq, 21 ans, soigneuse. — Pierre-François Dumez, 23 ans, rattacheur, et Véronique Perin, 19 ans, rattacheuse. — Charles Dherin, 25 ans, peigneron, et Hélène Pattyn, 25 ans, dévideuse. — Edouard Wattiez, 25 ans, apprêteur, et Marie Mimier, 21 ans, repasseuse. — Gustave Potier, 31 ans, rattacheur, et Philomène Despinoy, 21 ans, rattacheuse. — Alexandre Casaert, 22 ans, journalier, et Philomène Hautekeete, 22 ans, soigneuse. — *Déclarations de décès du 20.* — Baptiste Ornez, 1 jour, rue des Catalans. — Gabrielle Scherpereel, 1 an, au Chêne-Houpline. — Elisa Faly, 38 ans, sans profession, au Blanc Seau. — *Du 21.* — Paul Duforest, 1 an 5 mois, rue Clair-Lemettre. — Charles Cordy, 51 ans, journalier, au Clinquet. — Edouard Cau, 2 ans, rue Latérale. — Noel Florin, 1 an, rue Fin de la Guerre.

RONCQ. — *Déclarations de naissances du 13 au 20 février.* — Julie Homez, sentier de Linselles. — Angele Deroos, le Faubourg. — Félix Tiers, la Viscounet. — Raymonde Carré, rue des Lattes. — *Déclarations de décès du 13 au 20 février.* — Eulalie Desreux, 30 ans, rue de Bousbecques. — Henri Noulet, 4 mois, la Gare. — Alphonse Loutens, 15 jours, rue des Lattes. — Stéphanie Hottebaert, 27 ans, celibataire, rue des Lattes.

BONDUES. — *Mariages.* — Julien Stamper, 29 ans, cordier, et Julie Flament, 24 ans, lessiveuse. — Emile Meurillon, 41 ans, garde-chasse, et Sophie Vienne, 50 ans, tisserande. — *Déclarations de décès du 13 au 19 février.* — Louise Dalle, 2 ans, au chemin des Cordonniers. — Amélie Delevas, 81 ans, rue du Bosquiel. — Pierre Dupir, 64 ans, cultivateur, au Moulin Cardon. — Catherine Duhamel, 66 ans, couturière, au Mont.

HEM. — *Déclarations de naissances du 13 au 20 février.* — Jean Mullier, hameau du Petit-Lannoy. — Rachel Fillot, hameau du Petit-Lannoy. — Charles Decottignies, hameau du Petit-Lannoy. — *Publications de mariages.* — Henri Maréchal, journalier, à Hem, et Marie Debouverie, journalière, à Hem. — *Mariage.* — François Defrenne, cabaretier à Velaine, Belgique, et Appoline Meplon, cabaretière à Hem. — *Déclarations de décès du 13 au 20 février.* — Germaine Lefebvre, 6 mois, hameau de Trois-Baudets,

WILLEMS. — *Déclarations de naissances du 13 au 20 février.* — Charlotte Hoghaux, rue Pauvrée. — *Déclarations de décès du 13 au 20 février.* — Alphonse Delannoy, 7 mois, rue des Ecoles. — Louis Catoire, 82 ans, rue de Lannoy. — Rosine Trentesaux, 32 ans, rue Famelon.

TOUFFLERS. — *Mariages.* — Henri Ponthieu, 23 ans, tisserand, à Lys-lez-Lannoy, et Mathilde Carlier, 21 ans, journalière, à Touffiers. — Jules Rabo, 23 ans, garçon boulanger, à Blandain, Belgique, et Elodie Clarisse, 17 ans, journalière à Touffiers.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille CATEAUX-LEPLAT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de M. Charles-François-Antoine CATEAUX, juge au Tribunal de commerce de Roubaix, veuf de Dame Hermance LEPLAT, décédé à Roubaix, le 20 février 1887, à l'âge de 64 ans et 3 mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de convoi, qui sera chantée le mercredi 23 courant, à 9 heures, et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le jeudi 24 dudit mois, à 10 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le mercredi 23, à 5 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire; rue de la Fosse-aux-Chênes, 50.

Les amis et connaissances de la famille LÉPEBYRE-JUBARU qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Pierre-Joseph LEFEBVRE, décédé à Wattrelos, le 22 février 1887, dans sa 70e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de convoi, qui sera célébrée le jeudi 24 courant, à 9 heures, et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le vendredi 25 courant, à 10 heures, en l'église de Wattrelos. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 3 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Leers. — L'obit du mois sera célébré le jeudi 24 mars 1887, à 9 heures, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille HOUZET-CHEVAL qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Pierre-François HOUZET, veuf de Dame Adèle DEWAVAL, décédé à Roubaix, le 22 février 1887, à l'âge de 82 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le jeudi 24 courant, à 9 heures, et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le vendredi 25 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le jeudi 24 courant, à 5 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue St-Antoine, 52.

Les amis et connaissances de la famille LION-VERLAIS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Elise VERLAIS, décédée à Roubaix, le 23 février 1887, dans sa 60e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le vendredi 25 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le jeudi 24 dudit mois, à 4 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire rue du Vieil-Abreuvoir, 4.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le jeudi 24 février 1887, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Charles-Henry BROYART, receveur d'octroi, époux de Dame Emilie GRIMONPREZ, décédé subitement à Roubaix, le 14 janvier 1887, dans sa 62e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer présent avis comme en tenant lieu.

Un *Obit Solennel du Mois* sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 24 février 1887, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Anne-Marie DEWEZE, épouse de M. Gaspart DELEMAZURE, décédée à Roubaix, le 21 janvier 1887, dans sa 70e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 24 février 1887, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Celine-Angélique LIBOUTON, décédée pieusement à Roubaix, le 20 janvier 1887, dans sa 70e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera